



# RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES DONNÉES RELATIVES À LA MIGRATION AU BURKINA FASO



Foreign, Commonwealth  
& Development Office



**IOM**  
UN MIGRATION

GLOBAL MIGRATION  
DATA ANALYSIS CENTRE

Les rapports d'évaluation des données de ce type sont préparés par le Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC) de l'OIM, en étroite consultation avec différentes parties prenantes dans chaque pays, et en coopération avec le bureau pays de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) au Burkina Faso.

Ce rapport a été préparé par Kenza Aggad, Irene Schöfberger, Marzia Rango, Norra Makaka Mubelo et Myriam Cherti.

Le GMDAC de l'OIM a vu le jour en 2015 afin de renforcer les données et d'améliorer les analyses des données sur les migrations internationales. Partant du constat que les données de qualité (fiables, contextualisées et actualisées) sont un facteur essentiel dans l'orientation de la gouvernance des migrations, l'objectif du centre est d'améliorer l'utilisation des données sur les migrations internationales pour appuyer la formulation de politiques migratoires adaptées et promouvoir une meilleure compréhension des questions migratoires.

Ce rapport n'a pas encore été approuvé par les services de publication de l'OIM.

## LISTE DES ACRONYMES

<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
<b>CER</b>	Communautés Économiques Régionales.
<b>CGM</b>	Commissariat Général aux Migrations.
<b>CPMA</b>	Cadre de Politique Migratoire pour l'Afrique.
<b>DAES</b>	Départements des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies.
<b>DFID</b>	Department for International Development- Département du Développement International du Royaume-Uni.
<b>DGESS</b>	Directions Générales des Études et des Statistiques Sectorielles.
<b>GMDAC</b>	Global Migration Data Analysis Centre de l'OIM.
<b>INSD</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie.
<b>ISSP</b>	Institut Supérieur des Sciences de la Population.
<b>MAT</b>	Ministère de l'Administration Territoriale.
<b>MDHPC</b>	Ministère des Droits Humains et de la Protection Civique.
<b>MIABE</b>	Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur.
<b>MIDWA</b>	Dialogue sur la Migration pour l'Afrique de l'Ouest.
<b>MINEFID</b>	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement.
<b>MSECU</b>	Ministère de la Sécurité.
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économique.
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable.
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations.
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail.
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies.
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile.
<b>OUA</b>	Organisation de l'Unité Africaine.
<b>PMM</b>	Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières.
<b>PNP</b>	Politique Nationale de Population.
<b>RCM</b>	Route Centrale Méditerranéenne.
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitation.
<b>SNMig</b>	Stratégie Nationale de Migration.
<b>SSS</b>	Safety, Support and Solutions.
<b>UA</b>	Union Africaine.
<b>UE</b>	Union Européenne.
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.
<b>UNHCR</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

# TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	3
Contexte.....	5
I.    Le contexte des données migratoires au Burkina Faso.....	6
II.   Méthodologie.....	7
III.  Principaux constats.....	8
1.    AU NIVEAU NATIONAL.....	8
1.1. Politiques, stratégies et groupes de travail nationaux sur les migrations.....	8
1.2. Coopération bilatérale et multilatérale en matière de migration.....	9
1.3. Concepts et définitions de migration.....	10
2.    LES DONNÉES LIÉES À LA MIGRATION AU BURKINA FASO : SOURCES ET STRUCTURES CONCERNÉES.....	11
2.1. Aperçu de la disponibilité des données sur la migration, des sources de données et du niveau de désagrégation.....	11
2.2. Les défis liés aux données sur les migrations.....	15
IV.  Recommandations préliminaires et besoins de formation.....	16
V.    Conclusion.....	18
ANNEXES.....	19

# RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES GOUVERNEMENTS POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES MIGRATOIRES BASÉES SUR DES DONNÉES FACTUELLES

## CONTEXTE

Travailler avec des données actualisées et de qualité sur la migration s'avère essentiel afin d'éclairer la prise de décision des politiques nationales et internationales ainsi, par voies de conséquences évaluer l'efficacité de celles-ci. Cependant, les données administratives existantes sur la migration dans les pays de la Route Centrale Méditerranéenne (RCM) sont encore insuffisantes et ne permettent pas toujours de prendre des décisions soutenues. La collecte et l'analyse de données telles que réalisées actuellement par les acteurs nationaux et internationaux peuvent être inégales, parcellaires et peu fiables. De plus, les données ne sont pas souvent désagrégées par variables de base telles que le sexe et l'âge et le partage de données à l'intérieur du pays et entre les pays peut être limité.

En outre, les données administratives existantes sur la migration dans les pays de la RCM sont souvent peu utilisées. Etant de qualité variable et dispersées dans différentes structures, elles sont difficiles à compiler, intégrer et comparer dans chaque pays et entre différents pays. Pourtant, les données administratives peuvent fournir des informations importantes sur les migrations, particulièrement quand elles sont utilisées conjointement avec d'autres sources de données.

Le volet *développement de capacités* du programme financé par la Grande Bretagne (DFID) ; "Sécurité, soutien et solutions sur la Route Centrale Méditerranéenne" ; vise à **améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données pertinentes sur la migration- avec un accent sur les données administratives- afin d'informer des politiques migratoires basées sur des données factuelles**. Ce volet vise aussi à encourager l'intégration des questions migratoires dans les priorités et stratégies de développement nationales de cinq pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Maroc et Niger.

Le projet s'articule autour de quatre étapes :

1. **Une évaluation nationale des données est réalisée par l'administration d'un questionnaire** discuté et rempli par les principaux utilisateurs et producteurs de données migratoires dans chaque pays au cours d'un atelier. Cet exercice permet de cartographier les données recueillies par les différentes entités impliquées dans l'évaluation et d'identifier les mesures à prendre pour améliorer la disponibilité et l'analyse des données.
2. **Une consultation nationale est organisée**, réunissant des producteurs et utilisateurs de données ainsi que des décideurs politiques et d'autres organisations pertinentes dans chaque pays pour discuter des projets de rapports d'évaluation, des recommandations qui y sont formulées, ainsi que des priorités en termes de renforcement des capacités liées aux données sur la migration.
3. **Une organisation et facilitation d'une formation ciblée sur les données, spécialement conçue pour s'adapter au contexte et aux besoins de chaque pays**, sur la base des résultats des rapports d'évaluation des données.
4. **Une communication et diffusion des données au niveau national** seront encouragées par la facilitation d'un dialogue régulier entre les producteurs et les utilisateurs de données pertinentes sur la migration. L'étape finale comprend également la production d'un rapport final de projet décrivant les activités et résumant les résultats des cinq pays ainsi que l'organisation d'un atelier visant à **promouvoir le dialogue et l'échange de bonnes pratiques entre les pays**.

Des rapports d'évaluation des données comme celui-ci sont préparés par le GMDAC (Global Migration Data Analysis Centre) de l'OIM, en étroite consultation avec les parties prenantes concernées dans chaque pays et en coopération avec le bureau pays de l'OIM au Burkina Faso. Le rapport explore l'état actuel des systèmes de collecte, de gestion et de diffusion des données migratoires au Burkina Faso. Il accorde une attention particulière aux sources de données administratives, à la propriété des données et au partage de l'information entre les différentes entités gouvernementales du pays. Il fournit en outre des recommandations et identifie les besoins en matière de renforcement des capacités, suggérant un plan d'action pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme, y compris dans le cadre du programme SSS financé par le DFID.

## I. LE CONTEXTE DES DONNÉES MIGRATOIRES AU BURKINA FASO

La disponibilité des données actualisées et de qualité sur la migration est essentielle pour l'élaboration de politiques adaptées et pour l'intégration des migrations dans les stratégies de développement et de protection aux niveaux national, régional et mondial.

Bien que des études récentes aient montré que le Burkina Faso reste un pays où l'émigration surpasse l'immigration, il peut aussi être caractérisé comme un pays de transit et d'immigration<sup>1</sup>. D'après les dernières données publiées par Le Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies, le stock de migrants internationaux dans le pays s'est élevé à 718.3 mille en 2019 ; comparant à 520.36 et 674.4 en 2000 et 2010, respectivement<sup>2</sup>. D'après la même source, le stock de migrants internationaux aurait représenté 3.5% de la population en 2019. Pour la même année, le nombre d'émigrés s'est élevé à 1.6 million ; comparant à 1.3 et 1.4 million en 2000 et 2010, respectivement. Au niveau national, cependant, les données les plus récentes sur le nombre d'émigrés et d'immigrés remontent à 2006. Dans ce contexte, des données actualisées et de qualité sur les immigrés et les émigrés, leurs nombres et caractéristiques, seraient nécessaires afin d'éclairer les politiques de migration et de développement, et de soutenir l'identification de mesures de protection des migrants en situation de vulnérabilité. Les données seront également nécessaires pour soutenir le suivi des progrès sur les priorités définies dans la Stratégie Nationale de Migration (SNMig) du Burkina Faso et dans la Politique Nationale de Population (PNP). La SNMig 2016–2025 du Burkina Faso a été adoptée par le Conseil des Ministres le 8 Février 2017 et étayée par un plan d'action 2016–2018<sup>3</sup>.

Ces processus nationaux s'inscrivent dans le cadre des efforts régionaux et mondiaux plus vastes visant à améliorer la collecte, l'analyse et la gestion des données. En particulier, l'objectif 1 du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières<sup>4</sup> (PMM), le tout premier accord mondial sur la migration, est de « recueillir et d'utiliser des données exactes et désagrégées comme base de politiques fondées sur des données probantes ».

**OBJECTIF 1**  
**du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières :**  
« Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits ».

En outre, l'Objectif de Développement Durable (ODD) cible 17.18 recommande que les données soient désagrégées par des caractéristiques de base, y compris le sexe, l'âge et le statut migratoire. Au niveau continental, l'Union Africaine (UA) a adopté le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (CPMA) qui a été étayé par un plan d'action décennal (2018–2027)<sup>5</sup>. Le CPMA fournit des lignes directrices concernant neuf

<sup>1</sup> Bolouvi, G-M., 'Niger - A Crossroad of African Migration Networks' à Trémolières, M. (ed.), Regional Challenges of West African Migration. Perspectives Africaines et Européennes, OCDE, 2009, p. 202.

<sup>2</sup> Disponible sur [www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp).

<sup>3</sup> Celui-ci comprend quatre piliers stratégiques, à savoir a) le renforcement de la complémentarité entre les villes et les zones rurales, b) la protection et la garantie des droits des migrants, c) la réalisation d'études et de recherches liées aux migrations, et d) l'alignement des questions liées à la migration internationale avec la réduction de la pauvreté.

<sup>4</sup> Disponible sur [www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/73/195](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195).

<sup>5</sup> Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (CPMA), étayé par un plan d'action décennal (2018-2027) : <https://au.int/en/documents/20181206/migration-policy-framework-africa-mpfa>.

domaines thématiques, à savoir la gouvernance des migrations, la migration et l'éducation de la main-d'œuvre, l'engagement de la diaspora, la gouvernance des frontières, les migrations irrégulières, les déplacements forcés, les migrations internes, la migration et le commerce et d'autres questions transversales. Il constitue en outre un cadre stratégique pour la gestion des migrations dans les États membres de l'UA et des communautés économiques régionales Africaines (CER). Le plan d'action vise également à s'appuyer sur les travaux déjà en cours sur le continent et à faciliter une approche participative. En outre, le plan d'action reconnaît le rôle central que jouent les données désagrégées dans l'intégration des migrations dans les initiatives de politique et de développement. Au niveau sous-régional, un plan d'action a été défini en 2017 par le Groupe de Travail Thématique sur les Statistiques et les Données Migratoires établi dans le cadre du Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA)<sup>6</sup>.

Des rapports d'évaluation des données comme celui-ci sont préparés par le GMDAC de l'OIM, en étroite consultation avec les parties prenantes concernées dans chaque pays et en coopération avec le bureau pays de l'OIM au Burkina Faso. Le rapport explore l'état actuel des systèmes de collecte, de gestion et de diffusion des données migratoires au Burkina Faso. Il accorde une attention particulière aux sources de données administratives<sup>7</sup> au partage de l'information entre les différentes entités gouvernementales du pays. Il fournit en outre des recommandations et identifie les besoins en matière de renforcement des capacités, suggérant un plan d'action pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme, y compris dans le cadre du programme SSS financé par le DFID<sup>8</sup>.

## II. MÉTHODOLOGIE

**Cette évaluation vise à cartographier les données migratoires disponibles dans le pays – en particulier de sources administratives – et à formuler des recommandations visant à améliorer leur disponibilité, leur analyse et leur diffusion.** Elle a été réalisée en adoptant une approche de méthodes mixtes qui a été conçue conjointement par l'OIM Burkina Faso et GMDAC de l'OIM pour assurer la participation des parties prenantes aux différents stades dans une optique de durabilité de l'initiative.

Les utilisateurs et producteurs étatiques de données ont été invités à un atelier à Ouagadougou le 11 Juin 2019 (voir l'ordre du jour à l'annexe I). Les différentes parties prenantes invitées à l'atelier utilisent ou produisent des données directement ou indirectement liées à des aspects de la migration. Le choix de l'OIM de sélectionner ces parties prenantes s'est donc basé sur l'expérience de ces structures par rapport aux données sur la migration. Au début de l'atelier, le personnel de l'OIM a présenté le projet et ses différentes étapes, et a recueilli les premiers commentaires sur le processus proposé. Dans un deuxième temps, les intervenants ont été invités à remplir un questionnaire structuré, axé sur les aspects de la collecte, de l'analyse et du partage des données pertinentes à la migration dans leurs ministères/unités respectifs (annexe II). Le questionnaire avait précédemment été élaboré conjointement par l'OIM Burkina Faso, le GMDAC et les autres bureaux pays de l'OIM de la région participant à l'initiative, sur la base des besoins nationaux et des outils d'évaluation des données mis au point par la Division de Statistique de l'ONU. Le questionnaire comprenait les sections clés suivantes: a) le contexte de la collecte de données sur la migration au Burkina Faso, b) les fonctions liées à la migration exécutées par le département/l'unité de chaque répondant, c) les bases de données et les systèmes d'enregistrement utilisés dans chaque département/unité, d) possibilité pour le département/unité du répondant de contribuer aux statistiques sur la migration, et e) suggestions du répondant sur la manière d'améliorer la qualité des données et des statistiques sur la migration dans son département/son unité et son pays.

Au total, neuf questionnaires ont été remplis, un par département/unité gouvernemental(e) concerné(e). La liste des répondants est disponible à l'annexe III. Sur la base des informations recueillies lors de l'atelier d'évaluation des données, le GMDAC de l'OIM a rédigé une première version de ce rapport d'évaluation des données. Le rapport a ensuite été finalisé sur la base de discussions avec les parties prenantes nationales, y compris les représentants du gouvernement et d'autres organisations pertinentes, comme les instituts de recherche et les Organisations de la Société Civile (OSC). Lors de la consultation nationale qui a eu lieu le 22 et 23 Janvier 2020, un groupe de travail a été organisé.

<sup>6</sup> Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest, disponible sur : <https://www.iom.int/midwa>.

<sup>7</sup> Les sources des structures.

<sup>8</sup> Mettre la référence par rapport au SSS.

Les utilisateurs nationaux de données et les producteurs participant au processus d'évaluation provenaient essentiellement des Directions Générales des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS) des ministères suivants: Ministère de la Justice; Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement; Ministère de la Sécurité; Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale; Ministère des Mines et des Carrières; Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique; Ministère de la Santé; Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire; Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement.

### III. PRINCIPAUX CONSTATS

#### 1. AU NIVEAU NATIONAL

##### 1.1 Politiques, stratégies et groupes de travail nationaux sur les migrations

Le Burkina Faso a développé une Stratégie Nationale de Migration (SNMig) en 2016, couvrant la période 2016–2025<sup>9</sup>. La SNMig couvre les aspects liés aux migrations<sup>10</sup> internes et internationales. Sa vision consiste à "assurer la protection et la garantie effectives des droits des migrants pour une contribution optimale à la réduction de la pauvreté; à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale; à la promotion de l'intégration régionale et sous régionale et de la coopération internationale"<sup>11</sup>. Lors du groupe de travail organisé à Ouagadougou, en Janvier 2020, les participants avaient souligné que la SNMig représenterait une politique de migration mais serait dénommée "stratégie" dû au fait que celle-ci était établie afin d'étayer davantage les questions migratoires et soutenir la Politique Nationale de la Population (PNP). Dans ce cadre, les participants avaient expliqué qu'au Burkina Faso, la conjoncture était établie de façon qu'il y ait une politique par secteur, telle que la PNP, et que chaque document connexe à une politique nationale sectorielle devait être dénommé autrement.

Afin de faire le suivi des actions menées dans le cadre de la SNMig, un conseil interministériel présidé par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) a été mis en place. Ce conseil interministériel a le rôle d'organe de décision. La SNMig spécifie que ce conseil interministériel adopte en dernier ressort les grandes décisions et les orientations soumises par le comité de pilotage. Le comité de pilotage a pour mission essentielle de veiller au respect des orientations de la Stratégie Nationale de Migration (SNMig) et de son plan d'action lors de son opérationnalisation. Les attributions, la composition et le fonctionnement du comité de pilotage seront fixés par arrêté du Ministre en charge de l'économie, des finances et du développement.

La SNMig déclare également que les "ministères, les autorités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie de migration.<sup>12</sup> " Une structure répondante a, en outre, indiqué que la coordination des activités liées à la SNMig se fait actuellement par l'intermédiaire du Commissariat Général aux Migrations (CGM).

Le gouvernement du Burkina Faso a également élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre de la SNMig. Celui-ci comprend cinq axes stratégiques, à savoir a) le renforcement de la complémentarité entre les villes et les zones rurales, b) la protection et la garantie des droits des migrants, c) la réalisation d'études et de recherches liées aux migrations, d) l'alignement des questions liées à la migration internationale avec la réduction de la pauvreté et e) la consolidation des bases institutionnelles d'une gestion concertée de la migration. Le plan d'action stipule que 13 % du budget est consacré à la réalisation d'études et de recherches liées à la migration.

La migration est également mentionnée dans d'autres politiques de développement au Burkina Faso, telles que la Politique Nationale de Population (PNP). Sur la base des réponses fournies par certaines structures répondantes, la SNMig a été élaborée pour soutenir la mise en œuvre des aspects liés à la migration inclus dans la PNP. Cette dernière se concentre, cependant, sur la migration interne et son impact sur la répartition géographique de la population. En outre, le document stratégique *Etude Nationale Prospective « Burkina Faso*

<sup>9</sup> Celle-ci a été approuvée et adoptée en Février 2017 par décret numéro 2017-0268/PRES/PM/MINEFID/.

<sup>10</sup> Cette stratégie se rapporte à l'émigration et l'immigration- le document était partagé par les participants au groupe de travail organisé au Burkina Faso en Janvier 2020. Le document n'est, cependant, pas disponible en ligne.

<sup>11</sup> « Interaction entre les politiques publiques, les migrations et le développement au Burkina Faso, OCDE », disponible sur : <https://www.oecd-ilibrary.org/doc-server/9789264275003-fr.pdf?expires=1567691712&id=id&acname=guest&checksum=F6C4555E1CB1D2146EE11C6C24BF5697>

<sup>12</sup> Profil de migration, Burkina Faso, disponible sur : <https://esa.un.org/migmngprofiles/indicators/files/BurkinaFaso.pdf>.

2025 »<sup>13</sup>, préparé par le Conseil National de Planification Stratégique<sup>14</sup> et visant à favoriser un dialogue social sur les questions clés de développement, reconnaît l'importance des liens entre les migrations à la fois internes et internationales et le développement économique, social et territorial.<sup>15</sup>

## 1.2. Coopération bilatérale et multilatérale en matière de migration

Le Burkina Faso a signé divers accords bilatéraux et multilatéraux sur les migrations et a ratifié plusieurs conventions internationales. Les coopérations aux niveaux mondial, continental, régional et bilatéral présentées ci-dessous représentent les principaux accords signés et/ou ratifiés par le Burkina Faso dans le cadre des questions migratoires.

Au niveau mondial, le pays a adopté le Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières (PMM) en 2018, et la Convention relative au Statut des Réfugiés (1951) ainsi que son Protocole (1967). Le Burkina Faso a en outre signé des traités sur des aspects spécifiques liés à la migration, tels que la Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et des Membres de leurs Familles (1990), le Protocole contre le Trafic de Migrants par Voie Terrestre, Maritime et Aérienne et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000). En outre, le pays est signataire de la Déclaration des Droits de l'Homme (1948), comme le rappelle sa Constitution, qui fait également référence à l'émigration comme un droit fondamental (article 3)<sup>16</sup>. Le Burkina Faso a, également, ratifié la Convention (Numéro 97), de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), sur les travailleurs migrants<sup>17</sup> ainsi que la Convention (Numéro 143) portant sur les dispositions complémentaires sur les travailleurs migrants<sup>18</sup>.

Au niveau continental, le Burkina Faso a signé la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) régissant les Aspects Propres aux Problèmes des Réfugiés en Afrique (1969)<sup>19</sup>. En outre, le Burkina Faso a signé, en 1991, le Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine<sup>20</sup> qui affirme, en son article 4, que la liberté de circulation des personnes est une condition sine qua non à la mise en place d'un marché commun Africain. Le pays a également signé l'Acte constitutif de L'Union Africaine de 2001 prônant l'intégration des peuples Africains.<sup>21</sup> Plus récemment, le Burkina Faso a signé le Protocole du Traité instituant la Communauté Economique Africaine relative à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement<sup>22</sup> (2018).<sup>23</sup>

Au niveau régional, le Burkina Faso est membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et signataire du Protocole A/P.1/5/79 relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement au sein des États membres de la CEDEAO.<sup>24</sup> Selon l'article 2 du Protocole, "les citoyens communautaires ont le droit d'entrer, de résider et de s'établir sur le territoire des États membres." Le pays a en outre signé les Protocoles supplémentaires de 1985, 1986 et 1990 qui statuent sur le code de conduite pour la mise en œuvre du protocole de libre circulation, le droit de séjour et le droit à l'établissement.<sup>25</sup> En outre, le Burkina Faso est signataire du traité révisé de l'UEMOA de 2003<sup>26</sup> sur le marché commun sous-régional prônant, en son article 4, la libre circulation et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité économique dans la sous-région. Le Burkina Faso a aussi signé l'Approche

<sup>13</sup> Disponible sur : <http://mouvementcar.bf/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-GENERAL-ENP-BURKINA-2025.pdf>

<sup>14</sup> Disponible sur : [http://www.dgb.gov.bf/index.php?option=com\\_content&view=article&id=23:direction-de-la-prospective-et-de-la-planification-operationnelle&catid=2&Itemid=300](http://www.dgb.gov.bf/index.php?option=com_content&view=article&id=23:direction-de-la-prospective-et-de-la-planification-operationnelle&catid=2&Itemid=300)

<sup>15</sup> Disponible sur : <https://www.imf.org/external/NP/prsp/2000/bfa/01/index.htm#Box3>

<sup>16</sup> Hamadou, A. 2018: La gestion des flux migratoires au Niger entre engagements et contraintes. La revue des droits de l'homme 14, disponible sur <https://journals.openedition.org/revdh/4378>

<sup>17</sup> Organisation Internationale du Travail (OIT), disponible sur : [https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO:12100:P12100\\_INSTRUMENT\\_ID:312242:NO](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO:12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312242:NO)

<sup>18</sup> Organisation Internationale du Travail, disponible sur : [https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO:12100:P12100\\_INSTRUMENT\\_ID:312288:NO](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO:12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312288:NO)

<sup>19</sup> Union Africaine, document disponible sur : <https://au.int/sites/default/files/treaties/36400-sl-OAU%20Convention%20Governing%20the%20Specific%20Aspects%20of%20Refugee%20Problems%20in%20Africa.pdf>

<sup>20</sup> Disponible sur : <http://cdi.lyon3.free.fr/doc/CEATraite%20abuja%201991.pdf>

<sup>21</sup> Disponible sur : [https://au.int/sites/default/files/pages/34873-file-constitutive\\_act\\_french-1.pdf](https://au.int/sites/default/files/pages/34873-file-constitutive_act_french-1.pdf)

<sup>22</sup> Protocole du Traité établissant la Communauté économique africaine relative à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement, disponible sur : [https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-treaty-protocol\\_on\\_free\\_movement\\_of\\_persons\\_in\\_africa\\_e.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-treaty-protocol_on_free_movement_of_persons_in_africa_e.pdf)

<sup>23</sup> Disponible sur : [https://documentation.ecowas.int/download/en/legal\\_documents/protocols/PROTOCOL%20RELATING%20TO%20FREE%20MOVEMENT%20OF%20PERSONS.pdf](https://documentation.ecowas.int/download/en/legal_documents/protocols/PROTOCOL%20RELATING%20TO%20FREE%20MOVEMENT%20OF%20PERSONS.pdf)

<sup>24</sup> Disponible sur : [https://documentation.ecowas.int/download/fr/legal\\_documents/protocols/Supplementary%20Protocol%20on%20the%20Implementation%20of%20the%20%203%20Phase%20\(Right%20of%20Establishment\)%20of%20the%20Protocol%20on%20Free%20Movement%20of%20Persons,%20Right%20of%20Residence%20and%20Establishment.pdf](https://documentation.ecowas.int/download/fr/legal_documents/protocols/Supplementary%20Protocol%20on%20the%20Implementation%20of%20the%20%203%20Phase%20(Right%20of%20Establishment)%20of%20the%20Protocol%20on%20Free%20Movement%20of%20Persons,%20Right%20of%20Residence%20and%20Establishment.pdf)

<sup>25</sup> Disponible sur : [https://documentation.ecowas.int/download/fr/legal\\_documents/protocols/Supplementary%20Protocol%20on%20the%20Implementation%20of%20the%20%203%20Phase%20\(Right%20of%20Establishment\)%20of%20the%20Protocol%20on%20Free%20Movement%20of%20Persons,%20Right%20of%20Residence%20and%20Establishment.pdf](https://documentation.ecowas.int/download/fr/legal_documents/protocols/Supplementary%20Protocol%20on%20the%20Implementation%20of%20the%20%203%20Phase%20(Right%20of%20Establishment)%20of%20the%20Protocol%20on%20Free%20Movement%20of%20Persons,%20Right%20of%20Residence%20and%20Establishment.pdf)

<sup>26</sup> Disponible sur : <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/uemoa/UEMOA-Traite-UEMOA-2003.pdf>

commune de la CEDEAO en matière de migration en 2008<sup>27</sup> qui a pour objectif d'établir le lien entre migration et développement et de donner la priorité aux questions liées à la mobilité intra-régionale.

Le pays a également signé plusieurs accords sur les migrations avec l'UE et bilatéralement avec certains de ses États membres. Le cadre juridique de cette coopération est donné par l'article 13 de l'Accord de Cotonou (2000–2020), par la Stratégie Conjointe Afrique-UE (2007) et par le Partenariat Afrique-UE pour la Migration, la Mobilité et l'Emploi (2007). En 2017, la Déclaration conjointe UA-UE de Abidjan a fait de la migration et de la mobilité un domaine prioritaire de coopération. Au niveau interrégional, le Burkina Faso est signataire du plan d'action conjoint de La Valette (2015) et membre du Processus de Rabat. En outre, au niveau bilatéral, le Burkina Faso est signataire de conventions bilatérales avec la Côte d'Ivoire, le Mali, le Gabon et la France. En 1969, le Burkina Faso (ancienne Haute Volta<sup>28</sup>) a signé la Convention d'Établissement et de Circulation<sup>29</sup> avec le Mali, autorisant la liberté de circulation des personnes entre les deux pays. Le Burkina Faso est, également, signataire d'une convention avec le Gabon en 1974, relative à la coopération technique en matière de main d'œuvre. En 2008, un Traité d'Amitié et de Coopération,<sup>30</sup> ayant pour objectifs d'assurer la facilité du droit d'établissement, d'accès au travail et de séjour, était signé entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. En 2009, l'accord entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement de la République Française relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire<sup>31</sup> était signé.

### 1.3. Concepts et définitions de migration

Les informations et analyses provenant du questionnaire disséminé semblent mettre en évidence la nécessité de promouvoir un cadre juridique national avec des définitions claires des termes liés à la migration. Ces définitions sont, dans l'ensemble, différentes de celles recommandées par les Nations Unies.<sup>32</sup> En outre, une structure répondante a indiqué que les définitions suivantes des termes immigration, migrants internationaux et citoyenneté sont utilisées dans le cadre pratique nationale.

**Tableau 1 :** Comparaison entre les définitions recommandées par l'ONU et celles utilisées dans la pratique nationale

Terme/concept	Définition de l'ONU	Pratique nationale
Immigration	L'établissement, par une personne, de sa résidence habituelle, pour une période atteignant ou supposée atteindre douze mois au moins, sur le territoire d'un État membre après avoir eu précédemment sa résidence habituelle dans un autre État membre ou dans un pays tiers.	L'immigration correspond à l'entrée de personnes dans un pays (INSD).
Migrants internationaux	Une personne qui change son pays de résidence habituelle.	Une personne qui change de pays de résidence pour une durée minimale conventionnelle (INSD).
Nationalité	Le lien juridique particulier entre une personne et l'État dont elle relève, acquis à la naissance ou par naturalisation, que ce soit au moyen d'une déclaration, d'un choix, d'un mariage ou par d'autres moyens, conformément à la législation nationale.	Pays d'appartenance. La citoyenneté est généralement acquise à la naissance ou par naturalisation (INSD).

<sup>27</sup> Disponible sur : <https://www.unhcr.org/fr/4b151cb1e.pdf>

<sup>28</sup> Ancien nom du Burkina Faso- le nom Burkina Faso était adopté en Août 1984.

<sup>29</sup> Disponible sur : [https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p\\_lang=en&p\\_isn=33911&p\\_country=BFA&p\\_count=607&p\\_classification=23.02&p\\_classcount=13](https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=33911&p_country=BFA&p_count=607&p_classification=23.02&p_classcount=13)

<sup>30</sup> Disponible sur : [http://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?id=1&recordID=9060](http://www.gouv.ci/_actualite-article.php?id=1&recordID=9060)

<sup>31</sup> Disponible sur : [https://www.gisti.org/IMG/pdf/Accord\\_France-Burkina.pdf](https://www.gisti.org/IMG/pdf/Accord_France-Burkina.pdf)

<sup>32</sup> UN Recommendations on Statistics for International Migration, 1998, available on : [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm\\_58rev1e.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_58rev1e.pdf) . [https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/others/docs/toolkit\\_DESA\\_June%202012.pdf](https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/others/docs/toolkit_DESA_June%202012.pdf)

## 2. LES DONNÉES LIÉES À LA MIGRATION AU BURKINA FASO : SOURCES ET STRUCTURES CONCERNÉES

### 2.1. Aperçu de la disponibilité des données sur la migration, des sources de données et du niveau de désagrégation

#### *a. Aperçu des principales entités responsables de la collecte, du traitement et de la diffusion des données*

Au Burkina Faso, diverses structures sont directement ou indirectement impliquées dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données migratoires. Sur la base de la recherche effectuée dans le cadre de la présente évaluation, les entités suivantes ont été identifiées comme les principales structures travaillant sur les aspects liés à la migration, y compris les données migratoires.

- **Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)**<sup>33</sup> a pour mandat de coordonner divers aspects liés aux migrations au niveau national. Le Ministère est responsable de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la PNP et de la SNMig. En outre, le MINEFID pourrait être invité à fournir des commentaires sur les lois migratoires, ainsi que d'autres documents pertinents développés par d'autres ministères ou entités. En ce qui concerne les données sur les migrations, toutefois, le Ministère ne dispose pas d'une base de données exclusivement consacrée à la migration au niveau nationale et il ne tient pas de registres relatifs à la migration. En revanche, l'INSD, sous la tutelle du MINEFID, dispose d'une base de données. L' **Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)**<sup>34</sup> – sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) – est le principal producteur statistique du Burkina Faso. Le mandat de celui-ci est de recueillir, gérer et diffuser les données. L'INSD est également impliqué dans la collecte de données liées à la migration, y compris sur les stocks internes des migrants par le biais du RGPH; ainsi que les flux migratoires internationaux, en collaboration avec le Ministère de l'Administration Territoriale. Créé en tant qu'institution administrative publique par décret numéro 2000-508 / PRES / MEF en Octobre 2000, l'INSD mène ses activités dans le cadre général du système statistique national régi par la loi numéro 012-2007 / AN sur l'organisation et la réglementation des activités statistiques.
- **Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur (MIABE)** assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement pour promouvoir l'intégration<sup>35</sup> Africaine ainsi que l'implication des Burkinabè de l'extérieur dans le développement du pays.<sup>36</sup> Le MIABE assure la conception et le suivi de politiques liées à l'émigration des Burkinabè ainsi que les politiques d'immigration, en collaboration avec les ministères en charge de la sécurité, des affaires étrangères et du développement économique.<sup>37</sup>
- **Les Directions Générales des Études et Statistiques Sectorielles (DGESS)** au sein des différents **Ministères** sont responsables de la collecte et de la gestion des données. Les DGESS recueillent des données en conformité avec le mandat de leur ministère respectif. Aux fins de ce rapport, diverses DGESS – du Ministère de la Justice ; Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement ; Ministère de la Sécurité ; Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale ; Ministère des Mines et des Carrières, Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique, Ministère de la Santé, Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire ainsi que le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement – ont répondu au questionnaire en indiquant leur rôle dans la production et/ou l'utilisation de données pertinentes sur la migration.

<sup>33</sup> Disponible sur : <https://www.finances.gov.bf/accueil>

<sup>34</sup> Disponible sur : <http://burkinafaso.opendataforafrica.org/data/#menu=topic>

<sup>35</sup> Conformément à l'article 7 du décret 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM de février 2019

<sup>36</sup> Disponible sur : <https://www.integration.gov.bf/ministere/organisation>

<sup>37</sup> Disponible sur : <https://www.integration.gov.bf/accueil>

- **L'institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), affilié au Ministère de l'Enseignement Supérieur**, mène des activités d'enseignement et de formation ainsi que des travaux de recherche sur les questions de population et de développement, de suivi et d'évaluation et de politiques sociales <sup>38</sup>. Dans ce cadre, cet institut traite, entre autres, des questions migratoires.

Outre les structures nationales travaillant sur les données migratoires, des organisations internationales telles que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)<sup>39</sup> et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) travaillent en étroite collaboration avec les institutions gouvernementales et autres institutions non gouvernementales pour renforcer le programme migratoire et les capacités de données.

## *b. Principales sources de données et disponibilité de données désagrégées*

Les principales sources de données disponibles au Burkina Faso sont les suivantes :

- **Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)**. Au Burkina Faso, en moyenne, le RGPH a été mené tous les dix ans. Depuis 1960, année de l'indépendance du Burkina Faso, le pays a réalisé quatre RGPHs, notamment en 1975, 1985, 1996 et 2006<sup>40</sup>. Des questions liées aux aspects migratoires, comme l'obtention d'un certificat de naissance, la résidence à l'étranger, l'arrivée ou le retour au Burkina Faso ainsi que le pays de résidence des parents biologiques, ont été incorporés dans le dernier RGPH (2006). Un nouveau RGPH est en cours d'être mené depuis la fin de l'année 2019 ; celui-ci se poursuivrait dans quelques localités en 2020.
- **Enquêtes auprès des ménages**<sup>41</sup>. Ces enquêtes portent sur des aspects pouvant être pertinents dans le cadre des questions migratoires. Lors des consultations organisées par le GMDAC au Burkina Faso en Janvier 2020, les participants avaient spécifié que la première enquête démographique avait été menée en 1960–1961. Pour donner suite à cela, d'autres enquêtes sur les conditions de vie des ménages avaient été menées en 2003, 2005 et 2007 <sup>42</sup>. En outre, d'autres enquêtes comme celles sur les domaines de l'éducation, la santé et la main d'œuvre pourraient fournir des informations sur les migrants. Quelques exemples d'enquêtes seraient l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel<sup>43</sup>, l'Enquête Démographique et de Santé <sup>44</sup> ainsi que l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants <sup>45</sup>.
- **Données administratives**. Les registres administratifs (tels que les registres de population ou les registres d'étrangers), d'autres sources administratives (telles que les permis de séjour, les permis de travail ou les demandes d'asile) et les données collectées à la frontière fournissent des données supplémentaires sur la migration. Ces données sont principalement collectées à des fins administratives et peu souvent diffusées pour des autres finalités. La plupart des entités ont déclaré avoir recueilli des données de ce type sur des aspects liés à la migration. Le Ministère de la Sécurité, par exemple, a indiqué avoir recueilli et analysé des données sur les stocks et les flux de migrants, le nombre de rapatriés, les visas, les cartes de séjour ainsi que le nombre de ressortissants étrangers impliqués dans des infractions. Certaines structures répondantes ont indiqué que les données collectées sont, à leur tour, compilées dans des dossiers et partagées avec diverses structures au sein du ministère. Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale a indiqué avoir recueilli et géré des données sur la main-d'œuvre, y compris la migration de la main-d'œuvre. D'autres DGESS, comme la DGESS du Ministère de la Santé, ont également fourni des informations sur les données administratives recueillies conformément à leur mandat respectif. Actuellement, l'OIM, en collaboration avec l'INSD et d'autres parties prenantes travaillant sur les données liées à la migration, a établi un cadre pratique de coordination dans la collecte et la gestion des données migratoires au Burkina Faso.

<sup>38</sup> Disponible sur : <http://www.issp.bf/index.php/fr/l-issp/mission/158-missionissp>

<sup>39</sup> Exemple, DTM Burkina Faso disponible sur : [www.globaldtm.info/burkina-faso/](http://www.globaldtm.info/burkina-faso/)

<sup>40</sup> Tous les RGPH réalisés au Burkina Faso sont disponibles sur le site Web du NISD : [www.insd.bf/n/nada/index.php/catalog/RGPH](http://www.insd.bf/n/nada/index.php/catalog/RGPH)

<sup>41</sup> Une liste d'enquêtes menées au Burkina Faso sont disponibles sur le site de l'INSD : [www.insd.bf/n/index.php/publications/18-les-publications/enquetes-et-recensements/83-enquetes-et-recensements](http://www.insd.bf/n/index.php/publications/18-les-publications/enquetes-et-recensements/83-enquetes-et-recensements)

<sup>42</sup> Disponible sur : [www.insd.bf/n/index.php/publications?id=111](http://www.insd.bf/n/index.php/publications?id=111)

<sup>43</sup> Disponible sur : [www.insd.bf/n/index.php/publications?id=180](http://www.insd.bf/n/index.php/publications?id=180)

<sup>44</sup> Disponible sur : [www.insd.bf/n/index.php/publications?id=114](http://www.insd.bf/n/index.php/publications?id=114)

<sup>45</sup> Disponible sur : [www.insd.bf/n/index.php/publications?id=143](http://www.insd.bf/n/index.php/publications?id=143)

La collecte et le traitement des données provenant des sources ci-dessus se font à des fréquences différentes. La plupart des entités participant à l'évaluation ont déclaré ne partager ces données que sur demande ou annuellement. Certaines structures répondantes n'ont pas précisé la fréquence à laquelle les données sont collectées ou analysées.

Seulement la moitié des structures interrogées ont déclaré avoir des données désagrégées fondées sur des indicateurs tels que la date de naissance, la nationalité, le pays de naissance, le pays de résidence antérieure, le sexe, le niveau de scolarité et l'état familial. La plupart des données désagrégées sont, cependant, signalées comme dispersées sur divers formats tels que les registres, les fichiers sur papier et les fichiers Excel.

Afin d'avoir une idée plus précise de la disponibilité des données migratoires au Burkina Faso, le tableau ci-dessous présente davantage de détails sur la collecte de données migratoires au pays.

**Tableau 2 :** Principales structures et sources couvrant les données migratoires au Burkina Faso<sup>46</sup>

Entité	Mode et fréquence de collecte	Commentaires, notamment sur le niveau de désagrégation des données (quand disponible)
Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD); sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)	Recensement Général de la Population et de l'Habitation (2006,1996,1985 et 1975). Le plus récent avait été entamé en 2019, lors de la rédaction du présent document.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des résultats sur le site de l'INSD ;</li> <li>• Périodicité assez longue;</li> <li>• Difficultés à saisir des variables importantes sur la migration (ex : lieu de naissance, lieu de résidence avant le recensement, nationalité, motivation du départ);</li> <li>• Difficulté à analyser les migrations internes (ex : réponses imprécises à la question du lieu de résidence-s précédente-s) et à comparer les données dans le temps (correspondance difficile à établir entre les anciennes et les nouvelles divisions administratives intervenues après 1975).</li> </ul>
	Enquêtes Démographiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture nationale mais représentativité régionale.</li> <li>• La comparaison entre les enquêtes reste difficile à cause de l'application de méthodologies différentes.</li> <li>• Difficultés à collecter des données fiables concernant les émigrants à partir des informations fournies par des tiers.</li> <li>• Pas de prise en compte des migrations temporaires</li> </ul>

<sup>46</sup> Les informations contenues dans ce tableau sont issues d'un rapport mentionné par les participants au groupe de travail organisé à Ouagadougou, en Janvier 2020, et complété par des informations collectées lors de la présente évaluation. Le rapport mentionné est disponible sur : <https://fmmwestafrica.org/wp-content/uploads/2017/02/fr-faso.pdf>

Entité	Mode et fréquence de collecte	Commentaires, notamment sur le niveau de désagrégation des données (quand disponible)
	D'autres enquêtes telles que l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés de comparabilité</li> </ul>
Agence Nationale pour l'Emploi	Statistiques sur les demandes et les offres d'emploi nationales et internationales. Trimestrielle, Semestrielle et Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La majorité des immigrants exercent leurs activités dans le secteur informel. Ils ne sont donc pas déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et il est difficile pour le service de mener une enquête sur ces catégories de travailleurs.</li> </ul>
Polices aux Frontières	Contrôle des entrées et sorties du territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données sont désagrégées par: nom, prénom, sexe, date de naissance, nationalité, profession, provenance, destination, lieu d'entrée et sortie du territoire, durée du séjour, motif du séjour, références du document de voyage, adresses, moyen de transport.</li> <li>• Collecte quotidienne au niveau des services de police frontaliers, aériens, terrestres et ferroviaires.</li> </ul>
Directions Générales des Études et Statistiques Sectorielles (DGESS): Ministère de la Justice ; Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement ; Ministère de la Sécurité ; Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale ; Ministère des Mines et des Carrières, Ministère des Droits de l'Homme Humains et de la Promotion Civique, Ministère de la Santé, Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire ainsi que Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Données administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte et le traitement des données provenant de ces sources se font à des fréquences différentes. La plupart des entités participant à l'évaluation ont déclaré ne partager ces données que sur demande ou annuellement.</li> <li>• Seulement la moitié des structures interrogées ont déclaré avoir des données désagrégées fondées sur des indicateurs tels que la date de naissance, la nationalité, le pays de naissance, le pays de résidence antérieure, le sexe, le niveau de scolarité et l'état familial.</li> <li>• La plupart des données désagrégées sont, cependant, signalées comme dispersées sur divers formats tels que les registres, les fichiers sur papier et les fichiers Excel.</li> </ul>
ISSP	Enquêtes sur les migrations, telles que l'enquête sur les interactions entre les politiques publiques, la migration et le développement de 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture nationale</li> </ul>

Outre les sources nationales sur les données relatives aux migrations, des organisations internationales telles que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) disposent de sources sur les migrants et des divers aspects liés à la migration.

## 2.2. Les défis liés aux données sur les migrations

Les participants à la présente évaluation ont identifié l'importance d'affecter un organisme de coordination pour recueillir des données sur les migrations à partir d'autres structures et produire régulièrement des statistiques sur les aspects migratoires. Alors que certains répondants ont identifié l'INSD comme l'organisme qui pourrait être chargé de recueillir des données sur les migrations pour la production de statistiques liées à la migration, d'autres ont reconnu le rôle central des DGESS dans la collecte et la gestion des données migratoires. Un répondant a suggéré que la collecte de données pourrait être renforcée grâce à un effort conjoint de l'OIM et des diverses structures responsables de la collecte et de la gestion des données de migration. En outre, les répondants ont souligné le rôle crucial de l'amélioration de la coordination pratique entre les agences et de l'organisation de formations pour les spécialistes travaillant sur les données liées aux questions migratoires.

Améliorer la coordination entre les différentes entités chargées de la collecte de données liées à la migration contribuerait à améliorer le partage et l'accessibilité aux données, ainsi que l'utilisation des données à des fins de mise en place de politiques migratoires pertinentes. Les données sur les migrations sont encore dispersées entre les différentes institutions, tandis que la migration est une question transversale et qu'un mécanisme de coordination entre les organismes et les ministères qui travaillent et recueillent les données pertinentes serait nécessaire pour exploiter toutes les données disponibles pour l'analyse et la formulation des politiques.

Tout en améliorant la coordination sur les questions relatives aux données migratoires, il est également nécessaire de veiller à ce que les systèmes de partage de données soient sécurisés et à ce que les données personnelles soient protégées par des procédures administratives et informatiques adéquates.

D'autres mesures jugées potentiellement utiles par les structures répondantes seraient le partage d'expérience et l'échange de données entre les producteurs et utilisateurs de données au niveau national. Toutefois, ces suggestions n'ont été définies comme une priorité que par quelques structures. Seule une structure répondante a indiqué la nécessité de modifier le cadre législatif comme une priorité pour aider à améliorer la collecte et la gestion des données sur les migrations.

En plus des suggestions ci-dessus, les répondants ont également formulé des recommandations précises pour améliorer la collecte, la gestion et la diffusion des données sur les migrations. Certaines structures répondantes ont indiqué que les données migratoires actuellement recueillies au Burkina Faso ne sont pas centralisées et traitées par une structure telle que la DGESS au sein de chaque ministère. Ces données seraient recueillies par des services tels que la police des frontières et d'autres divisions au sein de chaque structure, mais non centralisées et transmises aux DGESS sur une base continue et régulière. La centralisation du système de collecte de données a, dans ce cas, été soulevée comme un besoin crucial. Lors des consultations, les participants avaient suggéré un partage des tâches entre l'INSD et les DGESS. Dans ce cadre, l'INSD serait responsable pour la centralisation, analyse et dissémination des données migratoires par secteur, suite à la collecte des données par les DGESS. En outre, les participants avaient souligné le besoin de travailler sur le fait que l'ensemble des données liées à la migration soient centralisé au niveau de l'INSD, tout en ayant un partage avec les différentes DGESS. Par conséquent, les conventions portant sur le partage de données migratoires pourraient aussi inclure les DGESS.

De plus, les répondants ont indiqué que la plupart des données de migration existantes, comme celles recueillies dans le cadre du RGPH 2006, ne représenteraient pas adéquatement la situation actuelle. Des suggestions plus précises pour l'amélioration des données relatives à la migration indiquées par les structures répondantes sont fournies dans le tableau 3.

**Tableau 3 :** Suggestions pour l'amélioration des données pertinentes à la migration

Zone	Suggestion
Collecte de données	<p>Centraliser le processus de collecte de données. Lors du groupe de travail organisé par GMDAC en Janvier 2020, au Burkina Faso, les participants avaient suggéré la centralisation des données migratoires au niveau de l'INSD. Ceci se ferait à travers une collaboration continue avec les DGEES.</p> <p>Organiser des initiatives de renforcement des capacités liées à la collecte de données sur les migrations.</p>
Gestion des données	<p>Centraliser la gestion des données - Nommer une structure qui sera responsable de la gestion des données de migration.</p> <p>Organiser des initiatives de renforcement des capacités liées à la gestion des données migratoires.</p>
Diffusion de données	<p>Développer des canaux visant à renforcer la diffusion d'informations ou de données statistiques sur la migration.</p> <p>Intégrer les données migratoires dans la planification des activités départementales.</p>

## IV. RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES ET BESOINS DE FORMATION

Sur la base de la présente évaluation, les mesures suivantes ont été proposées afin de répondre aux besoins identifiés avec les parties prenantes nationales à court, moyen et long terme.

### 1) Besoins pouvant être adressés à court terme, y compris dans le cadre du programme SSS financé par le DFID

#### *Développement de capacités*

- a) **Assurer un dialogue régulier et efficace entre les producteurs et les utilisateurs de données relatives à la migration.** Une communication efficace sur les priorités politiques et les données nécessaires est essentielle pour garantir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Ce dialogue régulier pourrait être assuré par la mise en place de structures de consultation formelles et informelles et par des réunions régulières.
- b) **Améliorer les connaissances sur les processus politiques régionaux et internationaux ainsi que leurs conséquences pratiques en termes de données factuelles.** Les politiques régionales et internationales – telles que l'Agenda 2030 et le PMM – appellent à une utilisation améliorée des données sur la migration pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Pour que cet appel soit traité de façon efficace, il serait essentiel que les directions ministérielles disposent d'informations actualisées sur l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre. Toutefois, la présente évaluation a montré que la connaissance de ces processus politiques varie selon les structures. L'organisation de formations et la mise en place de plates-formes de partage d'information ou de bulletins d'information périodiques pourraient être des solutions fiables pour tenir les différentes parties prenantes informées des développements politiques relatifs aux questions migratoires aux niveaux régional et mondial.

## 2) Besoins pouvant être traités à moyen terme :

### *Coordination nationale*

- c) **Développer les capacités de collecte, d'analyse et de gestion des données.** Des capacités efficaces en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données sont essentielles pour garantir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Des développements de capacités relatives aux données migratoires sont particulièrement nécessaires dans les domaines suivants : la modernisation et l'harmonisation d'outils de collecte de données et l'amélioration de l'utilisation des données à des fins statistiques. Les activités de formation, mais également la sensibilisation/ le plaidoyer des décideurs politiques, pourraient cibler les points focaux techniques des structures concernées, mais également les décideurs politiques, dans le but d'assurer une communication plus efficace entre les parties prenantes techniques et politiques.
- d) **Améliorer la désagrégation des données par caractéristiques de base.** Des capacités effectives de désagrégation des données sont nécessaires pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Dans un premier temps, les priorités en matière de désagrégation des données devraient être identifiées, en fonction des besoins politiques (par exemple, le suivi de la mise en œuvre des politiques nationales de développement et des cadres politiques mondiaux tels que le PMM et le Programme pour le Développement Durable à l'Horizon 2030). Ensuite, la faisabilité technique et financière de l'amélioration de la désagrégation des données au sein des structures existantes de collecte de données devrait être évaluée. Cela permettrait de formuler des recommandations sur les moyens possibles d'améliorer les données relatives aux migrations au Burkina Faso, telles que l'inclusion de questions ciblées dans les formulaires administratifs. Enfin, des activités de formation pourraient cibler les points focaux techniques des structures concernées.

### *Équipement technique*

- e) **Améliorer les équipements techniques.** Un équipement informatique efficace est essentiel pour l'analyse et la gestion des données. Ainsi, certains enquêtés ont indiqué que les registres de données étaient encore sur papier, ce qui rendait plus difficile l'analyse, la duplication et le partage des données. Par conséquent, le niveau d'informatisation des services doit être augmenté.

## 3) Besoins devant être traités à long terme :

### *Coordination nationale*

- f) **Établir des canaux de partage et de communication des données entre les directions et les instituts au niveau interministériel et intra-ministériel.** La migration est une question transversale et, par conséquent, les données connexes sont souvent dispersées entre les ministères et les structures. L'évaluation actuelle a montré qu'il y a place à l'amélioration des pratiques de communication et de partage des données. Les canaux qui pourraient être établis comprennent des réunions périodiques et la désignation de points focaux. Cela doit se faire par une approche participative des différentes structures traitant des questions migratoires. En outre, il serait nécessaire de s'assurer que les données sur les migrations soient disponibles pour les institutions qui surveillent la mise en œuvre des ODD et des objectifs du PMM, afin de permettre une intégration efficace de la migration dans les stratégies nationales et mondiales de développement. Cela pourrait se faire par l'intermédiaire d'un groupe de travail national sur les données sur les migrations. En revanche, il serait nécessaire de s'assurer que les systèmes de partage de données soient sécurisés, et que les données personnelles soient protégées par des procédures administratives adéquates.

### *Équipement technique*

- g) **Etablir une numérisation complète de la collecte et du traitement des données.** Dans un premier temps, cela nécessiterait d'accroître la disponibilité d'équipements informatiques efficaces, ce qui est essentiel pour l'analyse et la gestion des données. Cela ferait encore défaut selon certaines structures répondantes ayant indiqué que les registres de données sont toujours sur papier. À court terme, l'INSD pourrait coordonner la formulation de lignes directrices concernant l'équipement

informatique nécessaire pour faciliter la mise en place d'un système de données intégré et numérisé. En outre, les ministères pourraient évaluer les besoins connexes au niveau de l'unité/département. À moyen et à long terme, les ministères pourraient faciliter l'adaptation de l'équipement technique des unités et des ministères aux lignes directrices de l'INSD et la prestation d'une formation ciblée au personnel.

## V. CONCLUSION

Une Stratégie Nationale pour les Migrations (SNMig) et son plan d'action ont été adoptés en 2017. Cela s'inscrit dans le cadre de l'engagement du gouvernement national à renforcer ses capacités dans ce domaine, conformément au premier objectif du PMM.

Cette évaluation a montré que différentes structures recueillent, analysent et gèrent des données pertinentes en matière de migration. Elle a aussi montré que différents départements et unités collectent, analysent et gèrent les données liées aux questions migratoires dans le cadre de leur travail. Cependant, les données relatives à la migration semblent parfois incomplètes, fragmentées et dispersées à travers des différentes structures, bien que la SNMig et son plan d'action identifient le rôle que les diverses structures ont par rapport aux aspects liés à la migration. En outre, les pratiques relatives à la communication et au partage des données au sein des ministères et entre ceux-ci pourraient être renforcées. L'informatisation de la gestion des données pourrait par ailleurs être améliorée.

Des efforts ont été déployés pour combler ces défis, mais la mise en œuvre de politiques liées à la migration doit être renforcée. Il s'agit d'une étape cruciale vers la mise en œuvre de données d'actualité et de qualité dans le but d'appuyer des politiques fondées sur des données probantes, l'intégration des questions migratoires dans les stratégies nationales et internationales de développement, ainsi que le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et le PMM.

## ANNEXES

### ANNEXE I : Ordre du jour de l'atelier

Horaire	Session	Methodologie	La personne responsable
8h–8h30	Note de bienvenue		Assistant de projet
8h30–9h	Cérémonie d'ouverture: - Mot du chef de projet - Discours d'ouverture		OIM
9h–10h30	Introduction - Tour de table - Présentation du projet - Objectifs de l'atelier		OIM
10h30–11h	Pause-café		L'OIM et la gestion hôtelière
11h–12h00	Partage du questionnaire et travail de groupe	Présentation Powepoint	OIM
12h00–12h30	Travail de groupe	Présentation Powepoint	OIM
12h30–13h	Travail de groupe	Présentation Powepoint	OIM
13h–14h	Pause		L'OIM et la gestion hôtelière
14h–15h	Travail de groupe		OIM
15h–16h	Allocution de clôture et fin de l'atelier		OIM

## ANNEXE II : Questionnaire de cartographie des données pour l'évaluation de la disponibilité et qualité des données

*Données sur la Migration : Sources, Partage et Compatibilité*

### QUESTIONNAIRE

AUTORITÉ DE L'ÉTAT

---

DEPARTEMENT/UNITÉ

---

POSTE

---

NOM

---

CONTACT

---

DATE

---

*Cher enquêté,*

*OIM [pays] et le Centre Global d'Analyse des Données sur la Migration (GMDAC) de l'OIM aimeraient vous demander votre aide dans l'élaboration d'une cartographie des sources de données sur la migration disponibles en [pays]. L'OIM développe en ce moment le projet « Renforcement des capacités des gouvernements à développer des politiques de protection basées sur des données factuelles », qui est une composante de l'initiative DFID « Safety, support and solutions business case in the Central Mediterranean Route ». Le but de ce projet est d'améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données de qualité, actualisées et désagrégées sur la migration, afin d'éclairer la formulation de politiques migratoires basées sur les faits et de permettre l'intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement de cinq pays en Afrique de l'Ouest, Centrale et du Nord.*

*Ce questionnaire s'adresse à vous en tant qu'expert en migration, que ce soit en tant que pourvoyeur ou en tant qu'utilisateur des données sur la migration. Votre contribution est très importante pour aider à évaluer la disponibilité actuelle des données ainsi que les structures en charge de l'analyse et de la diffusion.*

*Par ailleurs, votre compréhension de la situation au/en [pays] est déterminante pour identifier les lacunes et les défis ainsi que pour définir les opportunités d'appui et de renforcement des capacités.*

*Merci pour votre contribution !*



## A. CONTEXTE DE LA COLLECTE DE DONNÉES MIGRATOIRES DANS VOTRE PAYS

1

Veillez indiquer si les éléments suivants sont mis en place dans votre pays. Si oui, veuillez s'il vous plaît nous donner plus d'informations.

Cocher si applicable

1.1	STRATEGIES NATIONALES SUR LA MIGRATION Veillez fournir davantage de renseignements :	
1.2	POLITIQUES NATIONALES SUR LA MIGRATION Veillez fournir davantage de renseignements :	
1.3	GROUPES DE TRAVAIL SUR LA MIGRATION : Veillez fournir davantage de renseignements :	
1.4	AUTRES (Veillez préciser) : Veillez fournir davantage de renseignements :	
2	Veillez indiquer les traités internationaux en matière de migration qui ont été ratifiés par votre pays.	
3	Quel acteur étatique est en charge de coordonner la collecte et compilation des données afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux Objectifs de Développement Durable au niveau national ?	
4	Quel acteur étatique est en charge de coordonner la collecte et compilation des données afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport à l'atteinte des objectifs du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières au niveau national ?	
5	<b>Comparaison des définitions nationales et internationales en matière de migration</b> Veillez indiquer les définitions des concepts suivants, selon le cadre légal national (le cas échéant) et selon l'usage national. L'utilisation des définitions recommandées par les Nations Unies par rapport à la mesure de la migration internationale est recommandée pour permettre une comparaison.	

Terme/Concept	Définition de l'ONU	Cadre Légal National	Pratique nationale
Immigration	L'établissement, par une personne, de sa résidence habituelle, pour une période atteignant ou supposée atteindre douze mois au moins, sur le territoire d'un État membre après avoir eu précédemment sa résidence habituelle dans un autre État membre ou dans un pays tiers		
Migrant International	Une personne qui change son pays de résidence habituelle		
Résidence habituelle	L'endroit où une personne passe habituellement sa période de repos quotidien, sans tenir compte d'absences temporaires à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis et à des parents, d'activités professionnelles, de traitement médical ou de pèlerinage religieux ou, à défaut, le lieu de résidence légale ou officielle		
Migrant de longue durée	Une personne qui déménage dans un pays différent de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an (12 mois), de manière à ce que le pays de destination devienne son nouveau pays de résidence habituelle. Cette personne sera un émigrant de longue durée pour le pays de départ et un immigré de longue durée pour le pays de destination		
Migrant de courte durée	Une personne qui déménage dans un pays différent de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 3 mois, mais moins d'un an (12 mois), fait exception pour les cas où ce mouvement a lieu pour des vacances, des visites aux amis ou parents, des affaires, du traitement médical ou du pèlerinage religieux. Aux fins des statistiques internationales sur la migration, le pays de résidence habituelle des migrants à courte durée est considéré comme étant le pays de destination pour la période qu'ils y passent		
Nationalité	Le lien juridique particulier entre une personne et l'État dont elle relève, acquis à la naissance ou par naturalisation, que ce soit au moyen d'une déclaration, d'un choix, d'un mariage ou par d'autres moyens, conformément à la législation nationale		
Pays de naissance	Le pays de résidence (dans ses frontières actuelles, si l'information est disponible) de la mère au moment de la naissance ou, à défaut, le pays (dans ses frontières actuelles, si l'information est disponible) dans lequel la naissance a eu lieu		

## B. FONCTIONS EN MATIÈRE DE MIGRATION DE VOTRE DÉPARTEMENT/UNITÉ :

6

Veillez indiquer les fonctions assurées par votre département/unité et donner plus d'informations sur les responsabilités de votre département/unité pour chaque fonction.

Cocher si applicable

6.1	DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES (conseils politiques, élaboration de politiques, etc.) Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	
6.2	DÉVELOPPEMENT DES LOIS MIGRATOIRES (élaboration de lois, formulation de commentaires sur des lois élaborées par d'autres départements/ministères, etc.) Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	
6.3	GESTION DES MIGRATIONS (délivrance de visas, identification des étrangers sans document, support à la diaspora, etc.) Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	
6.4	AUTRES : Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	

## C. BASE DE DONNÉES ET SYSTÈMES DE REGISTRATION EN USAGE DANS VOTRE DÉPARTEMENT/UNITÉ :

7

Veillez indiquer les bases de données/ registres disponibles dans votre département/unité

Cocher si applicable

	Types de bases de données/ système des inscriptions /sources de données :	Le texte juridique qui régit cette source (le cas échéant) :
C1		
C2		
C3		
C4		

8

Veillez donner plus de détails sur le type d'informations collectées par votre département/unité.

Veillez s'il vous plaît spécifier les informations collectées par chaque base de données/registre/source de données (Vous pouvez les lister comme C1, C2... comme indiqué dans la table précédente).

INFORMATIONS RÉCOLTÉES :		Cochez si oui	Spécifiez le type de source de données/registre/autre.
A	<i>Date de naissance</i>		
B	<i>Nationalité</i>		
C	<i>Pays de naissance</i>		
D	<i>Pays de résidence précédente</i>		
E	<i>Numéro d'identification</i>		
F	<i>Genre</i>		
G	<i>Information sur membres de la famille</i>		
H	<i>Durée de validité des permis</i>		
I	<i>Premier permis ou renouvellement</i>		
J	<i>Niveau d'éducation</i>		
K	<i>Niveau de qualification</i>		
L	<i>Situation d'emploi</i>		
M	<i>Secteur d'emploi</i>		
N	<i>Situation de famille</i>		
O	<i>Envoi de fonds</i>		
P	<i>Intégration dans le système scolaire</i>		
Q	<i>Intégration dans le système de santé</i>		
R	<i>Intégration dans le système de logement</i>		
S	<i>Raisons de la migration</i>		
T	<i>Emploi</i>		
U	<i>Regroupement familial</i>		
V	<i>Protection humanitaire</i>		
W	<i>Autre (veuillez spécifier)</i>		

9		Veuillez spécifier le format et la fréquence de la collecte de données et de l'insertion dans les bases de données/registres Veuillez s'il vous plaît le faire pour chaque base de données/registre/source de données indiquée.				
9.1	Format et la fréquence de la collecte de données					
		En continu	Une fois par semaine	Une fois par mois	Une fois par an	Autre/ Veuillez spécifier
	Format de la collecte de données (documents papier, Registres électroniques tels que Microsoft Word/Excel/ autre software, ou autre)					
9.2	Format et la fréquence de l'insertion de données dans les bases de données/registres					
		En continu	Une fois par semaine	Une fois par mois	Une fois par an	Autre/ Veuillez spécifier
	Format de la collecte de données (documents papier, Registres électroniques tels que Microsoft Word/Excel/ autre software, ou autre)					

9.3	Etes-vous satisfait(e) des formats de données utilisés dans votre département/unité ?	
9.4	Etes-vous satisfait(e) de la fréquence de collecte et insertion des données ?	
9.5	Selon vous, quels sont les points d'amélioration ?	

10	Veuillez indiquer comment votre département/unité utilise des données à des fins statistiques.					
10.1	Préparez-vous des statistiques/rapports sur la base des bases de données/ registres utilisés dans votre département/unité?					
		Sur demande	Une fois par semaine	Une fois par mois	Une fois par an	Jamais
						Veuillez aller directement à la question 11.
	<i>Veuillez fournir plus de détails</i>					
10.2	Veuillez indiquer quels indicateurs vous utilisez à des fins statistiques. Veuillez également spécifier les variables en fonction desquelles vous désagrégez ces indicateurs, à partir de la liste indiquée. Si nécessaire, vous pouvez ajouter d'autres lignes.					
	Indicateur (Nombre de permis/documents délivrés, nombre d'immigrants dans le pays, nombre de citoyens qui vivent à l'étranger, etc.)			Variables de désagrégation : 1-nationalité, 2-âge, 3-genre, 4-pays de naissance, 5-raisons de la migration, 6- durée de la validité du permis, 7-autre		

10.3	Formulez-vous des conseils politiques sur la base de ces statistiques/rapports ?
------	--

Cocher si oui

	Veuillez fournir plus de détails.	
--	-----------------------------------	--

11	Veuillez fournir des informations sur les pratiques de partage de données dans votre département/unité.			
----	---	--	--	--

11.1	Partagez-vous des données et/ou des statistiques à l'intérieur de votre département/unité ?	0 jamais, 1 sur demande, 2 parfois, 3 une fois par semaine, 4 une fois par mois, 5 une fois par an, 6 autre		
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Partagez-vous des micro-données anonymisées ?			
	Partagez-vous des statistiques agrégées et/ou des rapports ?			
11.2	Partagez-vous des données et/ou des statistiques à l'extérieur de votre département/unité ?			
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Partagez-vous des micro-données anonymisées ?			
	Partagez-vous des statistiques agrégées et/ou des rapports ?			

11.3	Mettez-vous des données et/ou statistiques à disposition du public ?			
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Mettez-vous à disposition du public des micro-données anonymisées ?			
	Mettez-vous à disposition du public des statistiques agrégées et/ou des rapports ?			
11.4	Avez-vous accès aux micro-données collectées par d'autres départements/ministères/agences ?			
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Accès direct			
	Accès indirect			
11.5	Etes-vous satisfait(e) de l'accès que vous avez aux données produites par d'autres départements/ministères/agences ?			

## D. POTENTIEL DE VOTRE DEPARTEMENT/UNITÉ À CONTRIBUER À DES STATISTIQUES SUR LA MIGRATION

12		Veuillez sélectionner les indicateurs pour lesquels votre département/unité pourrait fournir des données. Veuillez aussi spécifier les variables selon lesquelles les données disponibles dans votre département/unité pourraient être désagrégées. Si possible, veuillez indiquer aussi le nom des bases de données/registres concernés.	
Article	Indicateur	Variables	Base de données/registre qui pourrait être utilisé pour produire des données sur cet indicateur
		Variables 1-âge, 2-genre, 3-nationalité, 4pays de naissance, 5. citoyen de la CEDEAO ou pas, 6-pays de résidence habituelle précédent, 7- pays de prochaine résidence habituelle, 8. Situation de famille 9 -Raisons de la migration, 10. statut légal (régulier/ irrégulière) 11. Autre (veuillez spécifier)	
A	Stocks d'immigrants (nombre d'immigrants dans le pays dans un moment donné)		
B	Afflux de migrants (nombre de migrants réentrant dans le pays pendant une période donnée, normalement un an)		
C	Sortie des migrants (nombre de migrants sortant du pays pendant une période donnée, normalement un an)		
D	Population étrangère qui a un emploi		
E	Nombre de permis de travail délivrés		
F	Nombre de permis de travail valides		
G	Travailleurs étrangers qui ont un emploi		
H	Nombre estimé de travailleurs saisonniers étrangers		
I	Nombre d'étudiants étrangers dans le pays		
J	Nombre d'étudiants étrangers arrivés dans le pays pour des raisons d'étude		
K	Nombre de migrants retournés (retour volontaire)		
L	Nombre de migrants retournés par la force (y compris dans le contexte de programmes de réadmission)		
M	Transferts de fonds reçus		
N	Autre indicateur (veuillez spécifier)		

E. VOS SUGGESTIONS SUR LA MANIÈRE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DONNÉES ET STATISTIQUES SUR LA MIGRATION DANS VOTRE DÉPARTEMENT/UNITÉ ET DANS VOTRE PAYS

13	Croyez-vous que votre département/unité ait assez de données/statistiques pour exercer ses fonctions de gestion de la migration ?	
	Non Veuillez fournir plus d'informations :	Oui Veuillez aller directement à la question 16

14	Selon vous, de quelles données additionnelles aurait besoin votre département/unité pour améliorer ses fonctions en matière de migration ? Veuillez les indiquer ci-dessous. Veuillez également spécifier le niveau de désagrégation nécessaire.	
		Variables: 1 nationalité, 2 âge, 3 genre, 4 pays de naissance, 5 raison de la migration, 6 validité du permis, 7 autre

15	Lesquelles des mesures indiquées ci-dessous pourraient améliorer les données sur la migration dans votre pays ? Veuillez également indiquer le niveau de priorité que chaque mesure a selon vous.		
	Mesure	Ordre de priorité : 1-Priorité absolue, 2- Priorité moyenne, 3-non prioritaire, 4-autre (veuillez spécifier)	
	1. Assigner à une agence la tâche de coordonner la collecte de données sur la migration par d'autres agences et de produire des statistiques migratoires régulièrement.  Quelle structure pourrait mieux accomplir à cette tâche :		
	Le service de migration <input type="checkbox"/>	Le bureau des statistiques <input type="checkbox"/>	Autre. Veuillez spécifier : <input type="checkbox"/>

2.	Modifier le cadre législatif. Veuillez spécifier lequel:		
	Lois <input type="checkbox"/>	Règlements <input type="checkbox"/>	Autre. Veuillez spécifier : <input type="checkbox"/>
3.	Améliorer la coordination pratique entre agences		
4.	Partager des données avec d'autres pays		
5.	Organiser des formations pour des experts de migration sur les données migratoires		
6.	Développer les infrastructures numériques		
7.	Inviter des experts internationaux à partager leur expertise		
8.	Autre. Veuillez spécifier :		

16	Etes-vous satisfait(e) de la qualité des données sur la migration et des systèmes de gestion de données sur la migration dans votre département/unité? Comment pourraient-ils être davantage améliorés ?

17	Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions par rapport aux données et statistiques sur la migration dans votre pays ?

*Merci pour votre collaboration !  
 Vos réponses contribueront à développer un aperçu complet des données sur la migration collectées dans votre pays et des possibilités d'améliorer les statistiques sur la migration et la compréhension du phénomène migratoire.*

### ANNEXE III : Répondants au questionnaire

	Structure nationale	Ministère
1	Direction Générale des Etudes Statistiques Sectorielles	Ministère de la Justice
2	Direction Générale des Etudes Statistiques Sectorielles	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
3	Direction Générale des Etudes Statistiques Sectorielles	Ministère de la Sécurité
4	Direction Générale des Etudes Statistiques Sectorielles	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
5	Direction Générale des Etudes Statistiques Sectorielles	Ministère des Mines et des Carrières
6	Direction Générale des Etudes Statistiques Sectorielles	Ministère des Droits de l'Homme et de la Promotion Civique
7	Direction Générale des Etudes Statistiques Sectorielles	Ministère de la Santé
8	Direction Générale des Etudes Statistiques Sectorielles	Ministère de la Femme, de la Solidarité et de la Famille
9	Direction Générale des Etudes Statistiques Sectorielles	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement



Foreign, Commonwealth  
& Development Office



GLOBAL MIGRATION  
DATA ANALYSIS CENTRE

International Organization for Migration  
Global Migration Data Analysis Centre  
Taubenstr. 20-22, D- 10117 Berlin, Germany

Tel.: +49 30 278 778 21 | Fax: +49 30 278 778 98

[gmdac@iom.int](mailto:gmdac@iom.int) | [@IOM\\_GMDAC](https://twitter.com/IOM_GMDAC)